



Protection incendie Troy Ltée

1042 2nd Avenue East, Owen Sound (Ontario) N4K 2H7

Tél. : 519 371-4747 / Téléc. : 519 371-6988

<https://troylfs.com/fr>

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement : rapport annuel 2024

Cette déclaration est faite conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »). Cette déclaration définit l'approche et les initiatives prises par Protection incendie Troy Ltée et sa société mère Troy LFS Holdings inc. pour recenser et traiter les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement au cours de l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024.

Mesures prises au cours de l'exercice 2024 pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants, et réduire les risques connexes

Troy s'engage à mener ses activités de manière éthique, dans le respect de toutes les lois et de tous les règlements, et à offrir le meilleur niveau possible de service à la clientèle. Troy s'engage à respecter les droits de la personne et à s'assurer que sa chaîne d'approvisionnement est exempte de travail forcé et de travail des enfants.

Troy dispose depuis plusieurs années d'un Code de conduite des fournisseurs qui oblige tous les fournisseurs de Troy à respecter toutes les lois et tous les règlements applicables, y compris la Loi. De plus, la politique relative à la santé, à la sécurité et à l'environnement de Troy restreint l'embauche des jeunes.

Troy a mis en œuvre un processus pour identifier et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans le cadre de ses propres activités. Troy exige également que ses fournisseurs mettent en place des politiques et des procédures visant à identifier et à interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants. Troy surveille ses principaux fournisseurs en menant un sondage annuel afin de confirmer que chacun des processus susmentionnés est en place.

Troy a également étudié plusieurs possibilités de formation des membres du personnel sur le travail forcé et le travail des enfants. Un programme de formation approprié a été cerné et sera mis en œuvre en 2025.

Structure organisationnelle, activités et chaînes d'approvisionnement

Protection incendie Troy Ltée fournit des systèmes et des services de sécurité des personnes partout au Canada. Protection incendie Troy Ltée emploie plus de 1 250 personnes. Les principales activités commerciales de Troy comprennent la conception, la fourniture, l'installation et l'entretien de systèmes de protection incendie (gicleurs) ainsi que la conception, la programmation et la maintenance de systèmes de détection d'incendie (alarmes incendie).

PROTECTION INCENDIE / SIGNALISATION / GICLEURS / EXTINCTION / SERVICE / SÉCURITÉ / APPEL INFIRMIER ET



CFIA
MEMBER



CASA
Canadian Automatic Sprinkler Association
MEMBER



Le présent rapport constitue un rapport conjoint au nom de Protection incendie Troy Ltée et de Troy LFS Holding inc., car les renseignements qui figurent dans le rapport s'appliquent aux deux sociétés. Tout au long du rapport, les deux entités seront désignées conjointement sous le nom de « Troy ». Les deux sociétés sont des sociétés privées constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le conseil d'administration de Protection incendie Troy Ltée est le même que celui de Troy LFS Holdings inc.; Protection incendie Troy Ltée est sous le contrôle de Troy LFS Holdings inc.

L'entreprise qui exerce actuellement ses activités sous le nom Protection incendie Troy Ltée a été créée le 5 mars 2007, à l'origine appelée Troy Gicleurs Limitée. Troy LFS Holdings inc. a été établie le 1^{er} janvier 2015.

Protection incendie Troy Ltée et Troy LFS Holdings inc. ont tous les deux leur siège social au 1042 2nd Avenue East, Owen Sound, en Ontario.

Troy n'a aucune obligation de déclaration en vertu d'autres lois sur les chaînes d'approvisionnement dans un autre territoire.

Protection incendie Troy Ltée ne fabrique aucun produit dans le cadre de ses activités, mais importe des produits fabriqués à l'extérieur du Canada. Protection incendie Troy Ltée distribue des produits à l'extérieur du Canada. Troy importe principalement des produits en provenance des États-Unis d'Amérique (É.-U.). La plupart des entreprises qui fournissent des biens à Troy sont de grandes entreprises internationales. Troy fait appel aux services de sous-traitants au Canada, qui peuvent comprendre de très petites organisations ou des sociétés/partenariats plus importants.

Environ 65 % des fournisseurs de Troy sont basés au Canada, alors qu'environ 34 % sont basés aux États-Unis. Moins de 1 % des fournisseurs de Troy sont basés en Grande-Bretagne.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Chez Troy, nous nous engageons à mener nos activités de manière éthique, dans le respect de toutes les lois et de tous les règlements, et à offrir le meilleur niveau possible de service à la clientèle. Troy dispose d'un Code de conduite qui s'applique au personnel et aux membres de la direction. Ce Code de conduite définit nos normes minimales pour la conduite des affaires afin de s'assurer que tous les membres du personnel de Troy respectent nos normes élevées en matière d'éthique commerciale, d'intégrité et de conformité à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

Troy dispose d'un Code de conduite qui s'applique à tous les fournisseurs et sous-traitants. Ce Code de conduite des fournisseurs définit les lignes directrices que doivent respecter tous les fournisseurs et sous-traitants de Troy, ainsi que leurs propriétaires, employés, représentants, partenaires et sous-traitants, dans le cadre de leurs activités commerciales avec Troy. Selon ce Code de conduite des fournisseurs, les fournisseurs et sous-traitants « doivent exercer leurs fonctions conformément à toutes les lois et réglementations applicables, et aux autres exigences légales et commerciales ». Cette exigence s'applique à la Loi.

Afin de s'assurer que ses fournisseurs respectent toutes les lois et tous les règlements applicables, Troy demande à ses fournisseurs de remplir un questionnaire annuel et de confirmer qu'ils respectent diverses lois et divers règlements, y compris la Loi. Nous avons l'intention d'élargir la portée de notre surveillance afin d'y inclure les sous-traitants.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants parmi notre personnel est négligeable. Les processus d'embauche de Troy assurent la conformité à toutes les lois et réglementations canadiennes, y compris la Loi.

Actuellement, les processus de Troy évaluent le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants au sein de son propre personnel et de ses fournisseurs de premier rang. Troy exige que ses fournisseurs de premier rang mettent en place des politiques visant à prévenir le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants.

Il peut exister un risque de travail forcé et/ou de travail des enfants chez les fournisseurs de deuxième ou troisième rang de Troy. Il n'existe aucune relation commerciale directe entre Troy et ses fournisseurs de deuxième ou troisième rang. Même si un tel risque existe, les fournisseurs de premier rang de Troy n'ont cerné aucun cas de travail forcé et/ou de travail des enfants.

Mesures correctives

Puisque Troy n'a pas cerné de risque de travail forcé et/ou de travail des enfants dans le cadre de ses propres activités ou de celles de ses fournisseurs de premier rang, aucune mesure corrective n'a été requise.

Mesures correctives pour perte de revenus

Puisque Troy n'a pas cerné de risque de travail forcé et/ou de travail des enfants dans le cadre de ses propres activités ou de celles de ses fournisseurs de premier rang, aucune mesure corrective pour perte de revenus n'a été requise.

Formation

Troy a trouvé un programme de formation approprié sur la détection et la prévention du travail forcé et du travail des enfants, qui sera mis en place en 2025.

Évaluation de l'efficacité

Troy n'a que récemment mis en place certaines mesures visant à détecter et à réduire le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement au cours du dernier exercice financier. Troy n'a pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de ces mesures.



Protection incendie Troy Ltée

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11, j'atteste avoir passé en revue les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Protection incendie Troy Ltée
Troy LFS Holdings inc.

Par :

Nom : James McCoubrey

Titre : Président et PDG

Date : 25 avril 2025

J'ai le pouvoir de lier les sociétés.

PROTECTION INCENDIE / SIGNALISATION / GICLEURS / EXTINCTION / SERVICE / SÉCURITÉ / APPEL INFIRMIER ET



CFAA
MEMBER

